

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.88.160

19 août 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u>
2. Organisme responsable: Département du commerce et de l'industrie, Bureau de normalisation des produits
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Conducteurs souples isolés pour l'électricité, à gaine isolante en polychlorure de vinyle
5. Intitulé: Spécification technique des Philippines relative aux conducteurs souples isolés pour l'électricité, à gaine isolante en polychlorure de vinyle
6. Teneur: Cette spécification énonce les prescriptions relatives à la fabrication, aux essais, à l'inspection et au conditionnement des conducteurs souples à gaine isolante en résine de polychlorure de vinyle (PVC) destinés à l'appareillage des installations électriques pour courant alternatif n'excédant pas 300 V ou au montage comme canalisations intérieures.
7. Objectif et justification: Protection du consommateur
8. Documents pertinents: JIS C 3306, Première partie: Conducteurs souples à gaine isolante en résine de polychlorure de vinyle Code d'électrotechnique des Philippines, Première partie
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 jours après publication au Journal officiel
10. Date limite pour la présentation des observations: 15 septembre 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [x] ou adresse d'un autre organisme: